



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maladie de Parkinson et substitution médicamenteuse

Question écrite n° 43249

Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'impact d'un changement de traitement médicamenteux sur la santé des personnes atteintes de la maladie de Parkinson. En effet, plusieurs malades s'étant vus imposer une substitution de leur traitement habituel par des médicaments génériques, ou l'inverse, se sont plaintes de troubles importants de la santé : malaises, dégradations physiques, fatigue. La maladie de Parkinson est pourtant reconnue comme pathologie à traitement thérapeutique à marge étroite. Les changements de traitement médicamenteux semblent donc à risque. Une pétition rassemblant près de 22 000 signatures a été transmise au ministère de la santé et des solidarités pour dénoncer ces changements de traitement et leurs impacts, mais sans obtenir de réponse ni de rendez-vous, pourtant sollicités à de nombreuses reprises par les initiateurs de cette pétition, eux-mêmes atteints de la maladie de Parkinson. Il souhaite donc savoir si le ministère de la santé et des solidarités envisage d'interdire le changement des traitements médicamenteux dans le suivi médical de la maladie de Parkinson, ou *a minima* d'ouvrir le dialogue sur la question des substitutions médicamenteuses dans le traitement de la maladie de Parkinson et plus généralement des maladies neurodégénératives.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Brindeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43249

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 décembre 2021](#), page 8996

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)